
Service de Prévention

Guyline LeBrun, avocate
Coordonnateur aux activités
de prévention

Judith Guérin, avocate
aux activités de prévention

Aurélie Lompré, avocate
aux activités de prévention

Cauchemars professionnels et responsabilité

Pour ce bulletin spécial d'Halloween, voici cinq histoires glaçantes ayant des conséquences en matière de responsabilité professionnelle pour les avocats.

Ces courtes histoires attirent votre attention sur l'importance de la prévention afin d'éviter des cauchemars professionnels.

- **Ne passez pas sous l'échelle**

En ce 31 octobre 2022, nous regardons les maisons décorées, prêtes à ouvrir leurs portes pour accueillir de petits visiteurs costumés et gourmands. Chats noirs et échelles font partie de la décoration...

Malheureusement, une échelle peut conduire à une réclamation en responsabilité professionnelle.

Dans le cadre d'un litige en dommages pour blessures corporelles, un avocat doit faire expertiser une échelle achetée neuve par son client pour des travaux réalisés par celui-ci à sa toiture et dont un barreau s'est brisé lors des travaux.

L'avocat entrepose temporairement l'échelle au sous-sol de l'édifice de son bureau.

Quelle n'est pas sa surprise d'apprendre que le concierge, voyant un barreau brisé, a envoyé l'échelle... à la poubelle!

- **Avant d'enfiler votre déguisement ce soir**

Ce soir, avant d'enfiler votre déguisement pour vous rendre au bal costumé, pensez à vider vos poches précautionneusement.

Par mégarde, un avocat a mis dans la poche de son pantalon, un chèque certifié de 50 000 \$ reçu d'un client, et par la suite, a mis son pantalon... dans la laveuse.

- **On sonne à la porte**

Dans un dossier en droit criminel par mise en accusation, l'avocat oublie de noter la date de comparution de son client et par conséquent, ne se présente pas au Tribunal.

Ayant signé une Désignation d'avocat, le client ne se présente pas non plus.

Vu le défaut de comparaître, un mandat d'arrestation est émis, le client est arrêté chez lui devant sa conjointe et ses enfants et se voit emprisonné pendant plusieurs jours.

- **La parole de trop**

Lors d'un interrogatoire hors cour, l'un des avocats présents traite son confrère d'être notoirement incompetent, et ce, en présence du client de ce dernier et de la sténographe.

À la suite de cet événement, une réclamation en responsabilité professionnelle pour atteinte à la réputation est signifiée à l'avocat trop volubile, lequel n'a d'autre choix que de communiquer rapidement avec le Fonds d'assurance.

- **Zéro magie**

Avant de partir en vacances, l'avocat représentant un créancier, dicte à son adjointe un projet de lettre communiquant une offre de 50 000 \$ à la partie adverse afin de régler une action sur compte.

Il donne également instruction à son stagiaire de signer la lettre.

Malheureusement, une erreur de frappe indique une offre de l'ordre de 5 000 \$ au lieu de 50 000 \$.

L'erreur n'est décelée que lorsque la partie adverse s'empresse d'accepter l'offre de règlement et insiste pour présenter une Demande en homologation d'une transaction.

Le litige ne se règle que par une décision du tribunal à l'effet qu'il n'y a jamais eu de transaction entre les parties.